

L'association Bois-Guillaume Réflexion et la commune ont des **interprétations divergentes** des documents d'urbanisme à partir desquelles la réalisation du lotissement de la Prairie d'Autin a été autorisée. La juridiction Administrative n'a pas encore statué définitivement sur les actions en cours et il n'apparaît **pas opportun de conditionner** la procédure de classement des infrastructures aux **décisions** qu'elle sera amenée à prendre.

Les voies et équipements remis sont en **bon état d'entretien**. Leur **intégration** dans le patrimoine de la commune est donc parfaitement **justifiée**.

J'émet donc **un avis favorable** au projet de classement.

Fait à Bonsecours le 11 octobre 2009

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Lamy', with a large, stylized initial 'J'.

Jacques LAMY